

COTECH 1 : Lancement de l'étude évaluation/programmation

COMPTE RENDU

09/07/20

13H30

JANZE, SALLE DES HALLES

PARTICIPANTS	Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine), Théo DAMASIO (SMBS), Valérie DE BAYNAST (CRAB), Sophie DUCHANGE (SMBS), Maxime GALLON (DRAAF Pays de la Loire), Cindy GAUTIER (BPLC), Stéphane HAMON (CD44), Christine HERSANT (DDTM 35), Yvan HURVOIS (AELB), Léa LEGENTILHOMME (RAF Co), Camille MAY (SMBS), Vincent MOUREN (FDAAPPMA 44), Nathalie PECHEUX (EPTB Vilaine), Marion PELLEN (SMBS), Maïna PRIGENT (AELB), Paul ROUAUD (ADAGE), Laura Toulet (AGROBIO 35), Yann TRACZ (OFB 35)
---------------------	--

PRESENTATION	RUBRIQUES A L'ORDRE DU JOUR
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rappel du contexte ○ Présentation de la démarche (les étapes, le planning) ○ Présentation du bilan technique et financier

PRESENTATION	PHASE INTRODUCTIVE
	<p>La partie introductive de la réunion a consisté à rappeler le contexte d'étude puis aborder la démarche d'évaluation d'une part et de programmation d'autre part. La présentation du calendrier de travail a été l'occasion d'échanger sur les difficultés liées aux délais très restreints consacrés à la programmation auxquels s'ajoutent des éléments de contexte peu favorisant comme le report des élections (nouveaux élus du Syndicat nommés en octobre), la restructuration et le transfert du personnel du Syndicat à l'EPTB (étude RH menée en parallèle) et une étude d'ambition financière et de gouvernance sur l'amont de la Vilaine portée par l'EPTB. De plus, le planning présenté concerne le contrat global, aucune démarche spécifique « milieux aquatiques » n'a été prévue. Or, il est nécessaire de développer davantage ce volet phare du contrat.</p>
REMARQUES	<p>Sophie DUCHANGE (SMBS) : a expliqué aux membres du COTECH que le Syndicat du BV du Semnon a rédigé un courrier à l'attention de l'AELB pour demander un report des délais puisque ce calendrier est, techniquement et politiquement, très difficile à tenir. Si, effectivement le dossier est déposé en fin d'année, aucune démarche de concertation ne sera possible avec les élus du Syndicat, les éventuelles maîtrises d'ouvrage associées, et autres acteurs importants.</p> <p>Yvan HURVOIS (AELB) : insiste sur le fait que l'AELB a répondu au courrier en expliquant qu'il ne pouvait être envisagé une prolongation. La réponse étant celle-ci les échanges dans le cadre de ce COTECH n'apporteront pas d'éléments de réponses.</p> <p>Maïna PRIGENT (AELB) : ajoute que le travail d'évaluation du volet « milieux aquatiques » est très fin lorsqu'il est porté par un bureau d'études. Dans la situation actuelle, la démarche étant réalisée en interne les attentes ne sont donc pas les mêmes. L'idée est de définir des axes de travail, avec des enveloppes annuelles et un travail de précisions qui sera mené sur les premières années du contrat.</p> <p>Nathalie PECHEUX (EPTB Vilaine) : précise qu'il est important de faire ce travail d'information et de concertation en amont avec les élus, MOA et autres acteurs pouvant être impliqués. L'exemple de l'unité de gestion Vilaine aval, qui n'a pas consacré de temps à cette phase doit aujourd'hui, en parallèle du programme, prévoir des instances de concertation pour expliquer, vulgariser et faire adhérer les acteurs au projet.</p> <p>Yvan HURVOIS (AELB) : explique que le débat n'a pas d'issue et qu'il n'y a pas de discussions possibles aujourd'hui.</p> <p>Camille MAY (SMBS) : précise qu'il est, néanmoins, important que tous les membres du COTECH soient informés et comprennent les enjeux. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de stratégie réelle, et que le contrat sera dimensionné à minima en présence de</p>

	<p>nouveaux élus. Ces nouveaux élus qui ne connaîtront pas les enjeux « eau », ni les thématiques d'actions du territoire et qui seront probablement très peu impliqués étant donné qu'ils siégeront pour une année seulement (dissolution du Syndicat en fin d'année 2021 et reprise du personnel du Syndicat par l'EPTB Vilaine).</p> <p>Laura TOULET (AGROBIO 35) : demande pourquoi la situation est non discutable, est-ce politique ? Le report de quelques mois seulement n'est pas non plus possible ?</p> <p>Maïna PRIGENT (AELB) : explique le fonctionnement des différentes commissions de validation des contrats, l'objectif ici est un passage en commission en mars 2021. Si le passage en commission est décalé en juin, il n'est pas garanti que les postes soient financés pour le début d'année 2021 (de janvier à juin).</p> <p>Gabriel BEDUNEAU (AELB) : ajoute que c'est une décision très claire de la part de l'AELB, néanmoins, le Semnon est un territoire à enjeux très forts sur l'agricole, le bocage et les milieux aquatiques. Ainsi, ce temps pour faire prendre conscience aux élus, aux agriculteurs est fondamental. Les directeurs de l'EPTB Vilaine et de l'AELB se rencontrent prochainement et pour l'EPTB les propos iront dans ce sens. « Avancer à coups d'accélérateurs, n'est pas forcément bon signe, le temps doit être pris ».</p>
--	--

PRESENTATION	PRESENTATION DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER
	<p>Pour chaque volet thématique le bilan technique et financier a été présenté. Une diapositive de présentation des points négatifs et positifs du volet concluait chaque partie. (Voir PowerPoint).</p>
REMARQUES	<p style="text-align: center;">Volet milieux aquatiques</p> <p>Valérie DE BAYNAST (CRAB) : précise, concernant les travaux milieux aquatiques que l'acceptation par les agriculteurs est difficile car ils ne voient pas l'intérêt de ces travaux.</p> <p>Yann TRACZ (OFB 35) : ajoute que parfois, il y a de la part de certains exploitants une opposition de principe, même avec des propositions alternatives les oppositions ne sont pas argumentées.</p> <p>Valérie DE BAYNAST (CRAB) : a du mal à y croire, si les travaux sont justifiés pourquoi il y aurait une opposition de principe ?</p> <p>Camille MAY (SMBS) : confirme que sur le terrain les agriculteurs leur disent « si ce n'est pas obligatoire, on ne fera pas » sauf s'il y a un réel intérêt pour l'agriculteur mais il n'y en a pas toujours.</p> <p>Yann TRACZ (OFB 35) : il y a un intérêt à long terme mais pas à l'échelle de l'exploitation</p> <p>Valérie DE BAYNAST (CRAB) : il y a de plus en plus d'adhésion des agriculteurs autour de la DCE et du bon état des masses d'eau</p> <p>Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine) : rappelle que sur le territoire il n'y a pas d'enjeu eau potable, or c'est un enjeu « facilitateur ». De plus, les actions de bassin versant étant récentes (premier contrat territorial qui date de 2010), il y a encore un réel besoin de sensibiliser.</p> <p>Nathalie PECHEUX (EPTB Vilaine) : fait le lien entre difficultés d'acceptation et travaux trop compartimentés, en expliquant qu'une réflexion plus globale peut être proposée à l'échelle des exploitations.</p> <p>Vincent MOUREN (FDAAPPMA 44) : fait le lien avec des contrats de bassins versants qui sont construits comme des projets de territoire, où l'idée est de réfléchir le programme agricole, bocage, milieux aquatiques de façon transversale avec une double entrée : bassin (transferts, ruissellement) et milieux aquatiques (restauration...). Néanmoins, c'est un travail qui demande du temps pour réfléchir à une stratégie globale « pollutions diffuses /milieux aquatiques » et qui permet ensuite de mieux expliquer et communiquer autour des démarches de restaurations des milieux.</p> <p>Yann TRACZ (OFB 35) : effectivement l'échelle de l'exploitation peut être une bonne entrée pour essayer de trouver/discuter autour des bénéfices. Les travaux morphologiques permettent d'améliorer la qualité de l'eau, et il faut communiquer dans ce sens.</p>

Valérie DE BAYNAST (CRAB) : ajoute que maintenant, contexte oblige, les réflexions sont axées autour du changement climatique et de la gestion quantitative et que ce sont des entrées intéressantes.

Yann TRACZ (OFB 35) : souligne qu'au bout de 20 ans il est grand temps que les réflexions se mettent en place.

Maïna PRIGENT (AELB) : explique, qu'effectivement, il y a un besoin à la fois de transversalité des thématiques et de pédagogie mais il y a aussi une autre interrogation : est-ce vraiment au technicien milieux aquatiques de faire ce travail auprès des agriculteurs ? Est-ce eux les plus à même d'être écoutés ?

Valérie DE BAYNAST (CRAB) : précise que ce qui fonctionne c'est le dialogue et le bouche à oreille entre agriculteurs et il faut réussir à les intégrer aux réunions, les échanges cantonnés entre techniciens n'ont aucun impact. Mais les choses bougent quand même, et puis au niveau régional, le Semnon clignote rouge concernant les nitrates

Camille MAY (SMBS) : rappelle que sur le terrain il y a toujours des infractions (busage, drainage, curage...)

Christine HERSANT (DDTM 35) : évoque les nombreux travaux réalisés sur la masse d'eau vitrine de la Brutz et qui méritent d'être valorisés.

Camille MAY (SMBS) : explique justement que sur cette masse d'eau où beaucoup de travaux de diversification ont été menés, le travail de prospection réalisé pour la programmation du prochain CT a montré que les têtes de bassins versants sont très dégradées.

Léa LEGENTILHOMME (RAF Co) : complète en rappelant que les agriculteurs parlent de fossés et non de cours d'eau.

Yann TRACZ (OFB 35) : propose de prendre le contre-pied : en mettant en valeur les bénéfiques et les points positifs de ceux qui ont accepté les travaux.

Laura TOULET (AGROBIO 35) : confirme la nécessité d'aller dans ce sens et de s'appuyer sur ceux qui ont accepté des travaux par la mise en place de groupes de travail par exemple. Sauf que la question du temps se pose à nouveau.

Camille MAY (SMBS) : confirme cette idée. D'ailleurs, certains agriculteurs disent « non » puis finalement écoute les propositions et finissent par accepter. Ils sont même satisfaits des travaux et d'avoir participé au bien commun. C'est une piste intéressante mais, oui, elle nécessite du temps.

Volet agricole :

Le volet agricole a été présenté en commençant par les actions portées par le Syndicat du Semnon, ensuite les actions de plusieurs MOA ont été exposées.

Maïna PRIGENT (AELB) : Pourquoi le dispositif AFAFE a été abandonné ?

Sophie DUCHANGE (SMBS) : explique que la proposition du dispositif coïncidant avec les élections municipales de mars 2020 a donc été abandonné. Néanmoins, il sera à nouveau proposé dans le prochain contrat territorial.

Valérie DE BAYNAST (CRAB) : ajoute que même si les élus ne semblent pas réceptifs, les agriculteurs peuvent être intéressés donc c'est positif de le reposer.

Laura TOULET (AGROBIO 35) : précise concernant les pré-diagnostics réalisés par le Syndicat que le résultat de 27 diagnostics réalisés par rapport au 54 pré-diagnostics menés est plutôt positif.

Vincent MOUREN (FDAAPPMA 44) : il serait intéressant de savoir quel est le niveau de contractualisation et de changement de pratiques ou de système ?

Paul ROUAUD (ADAGE) : précise, concernant la présentation spécifique aux réalisations de l'ADAGE, que les 6 agriculteurs ayant eu un pré-diagnostic ont signé une MAEC. Les 4 agriculteurs qui ont réalisé un diagnostic MAEC souhaitent aller plus loin sur les conséquences économiques de l'engagement en MAEC.

Christine HERSANT (DDTM 35) : demande si les chiffres de suppression de haies sont connus.

Léa LEGENTILHOMME (RAF Co) : répond, concernant Roche Aux Fées Communauté, qu'elle n'a pas l'information précise concernant les chiffres, néanmoins, de plus en plus de compensations sont demandées.

Christine HERSANT (DDTM 35) : demande si les haies sur talus sont prioritaires.

Léa LEGENTILHOMME (RAF Co) et Cindy GAUTIER (BPLC) : répondent qu'idéalement oui, mais il n'y a pas que des haies sur talus étant donné la situation de certaines exploitations avec, par exemple, une surface de 40 ha sans haies. Parfois, le bocage a un rôle au-delà du rôle hydraulique avec des plantations sur plateau, en bord de route qui sont des portes d'entrée pour des projets plus ambitieux. Les projets de compensation permettent aussi de favoriser des actions plus ambitieuses.

Vincent MOUREN (FDAAPPMA 44) : demande s'il est possible de clarifier et approfondir les résultats dans le bilan. Plutôt que de présenter des taux de participation, il serait intéressant de connaître les indicateurs de résultat.

Marion PELLEN (SMBS) : répond que ce travail autour des indicateurs de résultat et la présentation de l'évolution des résultats qualité de l'eau seront présentés lors du prochain COTECH.

Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine) : signale que le bilan est mitigé, d'autant plus quand on fait le lien avec le PDM sur le BV du Semnon. Comment va-t-on faire ? Il y a quand même une obligation de résultats et le Semnon est fléché comme un point rouge sur la Bretagne.

Christine HERSANT (DDTM 35) : évoque le DPR2 sur le territoire.

Théo DAMASIO (SMBS) : un seul DPR2 a été réalisé sur le territoire, mais il sera évoqué à nouveau dans le prochain contrat territorial.

Paul ROUAUD (ADAGE) : précise que le contrat territorial n'est qu'un outil parmi d'autres. Il évoque les fermes 30000, les signataires MAEC mais aussi les autres dispositifs existants en Ille et Vilaine et qui permettent aux fermes d'évoluer. L'analyse de ces outils peut donner une autre vision de l'action agricole au sens large sur le territoire.

Yvan HURVOIS (AELB) : le bilan des MAEC sur le BV est mitigé donc la question de la pertinence des actions agricoles se pose. Mais l'AELB a une part de responsabilité ayant peut être été considérée plus importantes, lors de l'élaboration du contrat, les actions individuelles. Le programme Breizh Bocage semble pertinent, à voir comment faire du lien, en tout cas il permet la transversalité (par le DPR2 par exemple).

Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine) : Il est vrai que d'autres outils existent mais au regard des résultats qualité de l'eau il y a urgence.

Maxime GALLON (DRAAF Pays de la Loire) : ajoute que sur la partie Pays de la Loire, 8 exploitations agricoles sur 205 sont engagées en MAEC

Laura TOULET (AGROBIO 35) : le bilan est mitigé mais pour AGROBIO 35, il est plus positif dans le sens où le contrat permet de concrétiser des actions.

Volet qualité de l'eau

Léa LEGENTILHOMME (Raf Co) : demande pour quelle raison les écoles des Pays de La Loire ne se mobilisent pas plus.

Sophie DUCHANGE (SMBS) : explique qu'elle n'a pas d'éléments d'explications, chaque année 3 ou 4 classes étaient prévues et seulement 2 max ont participé chaque année.

Maïna PRIGENT (AELB) : Comment savez-vous que le Syndicat est mieux identifié sur le territoire ?

Equipe du SMBS : par les divers appels, demandes de conseils, de questionnements réglementaires sur le bocage, l'action agricole. Concernant les milieux aquatiques quelques propriétaires demandent des cartes, des informations diverses. Les mairies pensent à rediriger les riverains vers le Syndicat quand c'est nécessaire, à ce niveau également il est mieux identifié.

Léa LEGENTILHOMME (Raf Co) : se questionne concernant la faible implication des élus, est-ce par rapport à l'abandon de l'AFAFE ?

	<p>Equipe du SMBS : oui, mais également par leur faible présence aux réunions ou sur le terrain, aux formations également. Les élus ont des difficultés à comprendre l'action locale et parfois même l'intérêt des actions.</p> <p>Yann TRACZ (OFB 35) : précise que pourtant les élus sont indispensables pour ensuite mobiliser dans le cadre de travaux.</p> <p>Cindy GAUTIER (BPLC) et Léa LEGENTILHOMME (Raf Co) : précisent que pour les nouveaux élus les informations peuvent passer par les EPCI. Roche Aux fées Communauté propose aux nouveaux élus une réunion de présentation et d'information.</p> <p>Yvan HURVOIS (AELB) : Il faut rester optimiste, le programme Breizh bocage fonctionne bien, avec des filières bois qui se développent, des projets de chaufferies intéressants. Il y a peut-être besoin de projets avec des élus qui pourraient être motivés.</p> <p>Gabriel BEDUNEAU (EPTB Vilaine) : Pour que ça fonctionne il faut que les discours soient portés par les élus et non les techniciens.</p> <p>Yann TRACZ (OFB 35) : Il semble que la Préfecture s'empare du sujet.</p> <p>Camille MAY (SMBS) : Dans notre cas de figure, les nouveaux élus vont arriver au Syndicat pour une année maximum, ensuite la gouvernance sera revue. Ils ne seront pas impliqués dans le travail évaluatif et la nouvelle programmation du contrat au vu des délais ce qui pose question en termes de mobilisation et d'implication.</p>
<p>A RETENIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ La prise de conscience par tous les membres du COTECH des difficultés de délais impactant considérablement la démarche engagée notamment en matière d'appropriation des enjeux et de mobilisation et implication des élus ○ Le bilan technique et financier mitigé sur le volet agricole ○ Les difficultés de mobilisation des agriculteurs et des élus ○ La nécessité d'approfondir les outils et actions hors contrat territorial sur le volet agricole permettant d'avoir une vision de la dynamique existante sur le territoire ○ Le besoin d'indicateurs de résultats (contractualisation, changement de pratiques, communes en zéro phyto...) pour une analyse plus approfondie du bilan
<p>PROCHAINES ECHÉANCES</p>	<p>Pour information la poursuite du travail évaluatif consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser un deuxième comité technique (présentation des indicateurs de résultats et registres de l'évaluation), l'objectif étant d'avoir un nouvel état des lieux pour la phase de programmation ○ Organiser un comité de pilotage de validation de l'évaluation ○ Rédiger le rapport évaluatif